

COMMUNE DE AUMALE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'EAU

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 17 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2021 a été voté le 14 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du budget annexe de l'eau.

Pour le service de l'eau, les recettes de fonctionnement correspondent au reversement de la redevance sur les factures d'eau.

Les recettes de fonctionnement de 2021 représentent 152 211.38 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux et de dotations aux amortissements et des emprunts prévus.

Les dépenses de fonctionnement de 2021 représentent 19 464.40 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses financières	500.00	Recettes des services	72 000.00
Autres dépenses de gestion courante	9 750.00	Excédent reporté	79 632.38
Total dépenses réelles	10 250.00	Total recettes réelles	151 632.38

Virement à la section d'investissement	132 746.98		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	9 214.40	Produits (écritures d'ordre entre sections)	579.00
Total général	152 211.38	Total général	152 211.38

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'eau regroupe :

- en dépenses. Il s'agit notamment des frais d'études du schéma directeur de l'eau potable, la sécurisation alimentation eau potable.
- en recettes : excédent d'investissement reporté et des subventions sur les travaux

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	10 400.00	Subventions	54 965.00
Travaux et études Compris reports 2019	503 071.39	Excédent reporté	195 383.01
		Emprunts	140 000.00
		Autres récup TVA	31 741.00
Ecritures d'ordre entre sections	32 320.00	Ecritures d'ordre entre sections	40 955.40
		Virement de la section de fonctionnement	132 746.98
Total général	595 791.39	Total général	595 791.39

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Solde étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable et élaboration du schéma directeur d'eau potable
- Travaux réseaux rue St Lazare

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- *Ci-joint tableau représentation graphique du budget principal*
- Ci-joint tableau synthétique état de la dette

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à AUMAËLE, le 14 avril 2021

Virginie LUCOT AVRIL

Vice-Présidente du Département-Maire



- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
EAU AUMALE	152 211,38	595 791,39	748 002,77
Total	152 211,38	595 791,39	748 002,77

** Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Autre : 19,46 k€
Epargne brute : 132,75 k€

Recettes

Produit des services : 72,00 k€
Excédent antérieur : 79,63 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses d'équipement : 553,07 k€
Autre : 42,72 k€

Recettes

Emprunts : 140,00 k€
Subventions : 54,96 k€
Excédent antérieur : 195,38 k€
Autre : 72,70 k€
Epargne brute : 132,75 k€

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
EAU AUMALE	140 000,00
Total	140 000,00

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,35 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



